

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,
le vingt-neuf avril à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy BOUTLEUX, 1^{er} Adjoint au Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20260429_3

↳ Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 - Budget annexe Wimereux locatif.

Date de la convocation

▪ 23 avril 2026

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

M. Jean-Luc DUBAËLE, Mmes Cécile DUQUESNE, Marie-José ROUSSEAU, M. Serge DEVIN, Mme Hélène COLL, M. Jean-Michel SAMUEL, Mme Pierrette CORDEBAR MERGLEN, M. Bruno LELEU, Mmes Micheline FOURNY, Fabienne NOURTIER, MM. Christian DESPIERRE, Marc DUBRULLE, Mmes Sylvie BAILLARD, Marie-Simone POUBLON, Loëtitia HARDUIN, M. Bertrand ARBLAY, Mmes Sabine BERNARD, Noémie BRICHE, MM. Mehdi GHEZAL, Maxime SENEAL, Arthur BOISLEUX, Jean-Christophe GIRES, Jean-Luc JOUGLEUX, Didier SERGENT, Philippe MORBIDELLI, Mme Valérie PROVIN.

Absents excusés ayant donné procuration

M. Christophe CAILLIER a donné pouvoir à M. Guy BOUTLEUX
Mme Sandrine BARDEAUX a donné pouvoir à M. Jean-Christophe GIRES

A été nommée secrétaire de séance

Mme Hélène COLL

SERVICE FINANCIER

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025
BUDGET ANNEXE WIMEREUX LOCATIF**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe Wimereux locatif ;

Vu son rapport de présentation ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, par 25 voix « POUR » (M. le Maire, ayant quitté la salle où se tient l'Assemblée, n'a pas pris part au vote) et 3 « ABTENTIONS » (MM. Sergent, Morbidelli, Mme Provin),

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Wimereux locatif,

ARRÊTE le Compte Financier Unique du budget annexe Wimereux locatif comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	24 672,64 €
Recettes	66 578,78 €
Résultat de l'exercice	41 906,14 €
Excédent/déficit antérieur reporté	8 814,85 €
Résultat cumulé de fonctionnement	50 720,99 €

Section d'investissement :

Dépenses	0,55 €
Recettes	14 382,96 €
Résultat de l'exercice	14 382,41 €
Excédent/déficit antérieur reporté	44 983,85 €
Solde cumulé d'exécution d'investissement	59 366,26 €

Ensemble :

Dépenses	24 673,19 €
Recettes	80 961,74 €
Résultat de l'exercice	56 288,55 €
Excédent/déficit antérieur reporté	53 798,70 €
Résultat cumulé	110 087,25 €

Restes à réaliser :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €

DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjointe au Maire,
Hélène COLL.

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Guy BOUTLEUX.

